

Assistant(e) de Dirigeant d'Entreprise Artisanale (ADEA)
**Bloc 2 : Réaliser la gestion et la comptabilité courante et financière
 d'une entreprise artisanale (NR)**
 203 heures

OBJECTIFS ET COMPÉTENCES VISÉES

- Appréhender l'entreprise artisanale dans son environnement juridique, fiscal et comptable.
- Comprendre et analyser les principes de la comptabilité pour assurer les opérations courantes de gestion de l'entreprise artisanale.

PROGRAMME

- L'environnement de l'entreprise - Droit des sociétés
Personnes physiques, personnes morales
Les sociétés commerciales, les baux commerciaux
- Comptabilité : application sur un logiciel
Initiation à la comptabilité, le plan comptable général
Le jeu des comptes en partie double, du journal au bilan
- Gestion économique et financière
Le compte de résultat, les stocks et la variation des stocks
Les amortissements, les provisions, les soldes intermédiaires de gestion
Le seuil de rentabilité, la capacité d'autofinancement, le bilan
Les ratios d'activité, les ratios financiers
- Aspects juridiques dans l'entreprise - Droit civil
Le cadre et l'organisation judiciaire
Personnalité et capacité juridique, les obligations
Les régimes patrimoniaux, le divorce, les successions

MATÉRIEL ET MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Formation en présentiel
- Modalités pédagogiques : échanges, analyse de pratiques, mises en situation et mises en pratique, cas réels d'entreprises, co-construction
- Alternance d'apports théoriques et pratiques

FORMATEUR

Un formateur spécialisé en communication et ressources humaines. Expérience professionnelle significative et dont les compétences pédagogiques ont été validées par notre service pédagogique. Pour plus de précisions sur les références du formateur contacter le service formation au 04 71 02 34 56.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Deux épreuves (écrit et oral) : Epreuve finale et épreuves intermédiaires conformément au référentiel d'évaluation avec des sujets nationaux (cas pratiques, ...) - RNCP 35011
 Evaluation de satisfaction

ACCESSIBILITÉ

Locaux accessibles aux personnes en situation de handicap. Le service formation vous orientera si nécessaire vers le référent handicap dédié afin d'envisager vos éventuels besoins spécifiques : Nom : LUTHAUD Marie-Laure Téléphone : 04 71 02 98 60

LES +

- Formation de niveau Bac qui valorise vos acquis professionnels
- A la carte : possibilité de suivre un ou plusieurs bloc(s) de compétences
- Taux de satisfaction : [détail sur le site internet](#)
- Taux d'obtention : [détail sur le site internet](#)

PUBLIC

- Chef d'entreprise
- Conjoint
- Salarié
- Demandeurs d'emploi

PRÉREQUIS

Répondre à au moins une des conditions suivantes :

1. avoir deux ans d'expérience professionnelle en rapport avec la certification visée,
2. avoir un niveau de formation générale équivalent à la 3^{ème} ou un niveau CAP.

[Débouchés et suite de parcours disponibles sur le site internet](#)

LIEU / DATES / HORAIRES

Le Puy-en-Velay

Tous les mardis du 26 septembre 2023 au 4 juin 2024 (hors vacances scolaires)
 de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

TARIF – nous consulter

Eligible CPF et V.A.E

Prise en charge possible selon votre statut (artisan, salarié, conjoint).

DÉLAI D'ACCÈS

Si le seuil de 6 stagiaires est atteint
 Inscription possible jusqu'à 15 jours de la date de session

CONTACT

CMA de la Haute-Loire
 13 Avenue André Soulier 43 000 Le Puy-en-Velay
 04 71 02 34 56
formation.hauteloire@cma-auvergnerrhonealpes.fr

Siret : 130 027 956 00015

Enregistré sous le numéro 84691788769.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

ADEA : Réaliser la gestion et la comptabilité courante et financière d'une entreprise artisanale

Dates : Du mardi 26 septembre 2023 au mardi 4 juin 2024

Durée : 203h en 29 séances de 7h (les mardis de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h)

Lieu : Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Loire –13 Avenue André Soulier 43 000 le Puy

Nbs de jours	DATES	DUREE
1	Mardi 26 septembre	7 h
2	Mardi 3 octobre	7 h
3	Mardi 10 octobre	7 h
4	Mardi 17 octobre	7 h
Vacances de Toussaint		
5	Mardi 7 novembre	7 h
6	Mardi 14 novembre	7 h
7	Mardi 21 novembre	7 h
8	Mardi 28 novembre	7 h
9	Mardi 5 décembre	7 h
10	Mardi 12 décembre	7 h
11	Mardi 19 décembre	7 h
Vacances de Noël		
12	Mardi 9 janvier	7 h
13	Mardi 16 janvier	7 h
14	Mardi 23 janvier	7 h
15	Mardi 30 janvier	7 h
16	Mardi 6 février	7 h
17	Mardi 13 février	7 h
Vacances de février		
18	Mardi 5 mars	7 h
19	Mardi 12 mars	7 h
20	Mardi 19 mars	7 h
21	Mardi 26 mars	7 h
22	Mardi 2 avril	7 h
23	Mardi 9 avril	7 h
Vacances de Pâques		
24	Mardi 30 avril	7 h
25	Mardi 7 mai	7 h

26	Mardi 14 mai	7 h
27	Mardi 21 mai	7 h
28	Mardi 28 mai	7 h
29	Mardi 4 juin	7 h

Dates des examens oral + écrit :

Écrit 4h coefficient 1 : Juin 2024

Oral 20 min de préparation + 20 minutes de passage coefficient 0.5 : juin 2024

4 épreuves intermédiaires écrites coefficient 1.5 : Dates à définir en début de formation

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Région Auvergne-Rhône Alpes
N° SIRET : 130 027 956 000 15 - N° existence : 84 69 178 87 69
Antenne de Haute-Loire - 13, avenue André Soulier BP 60104 43003 Le Puy-en-Velay Cedex
Tél : 04 71 02 34 56 – formation.hauteloire@cma-auvergnerhonealpes.fr - www.cma-hauteloire.fr